

## Poursuite de la hausse dans l'industrie et les services

En 2010, 826 entreprises champardennaises ont fait l'objet d'un jugement prononçant soit l'ouverture d'une procédure de redressement, soit directement la liquidation judiciaire, niveau jamais atteint depuis dix ans. Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, le nombre de défaillances d'entreprise augmente : elles étaient moins de 700 au cours des années 2005 et 2006. A contrario, au niveau national, le nombre de jugements diminue.

Ainsi, en 2010, les défaillances d'entreprise augmentent dans la région de 3,1 % par rapport à 2009, pendant qu'elles diminuent de 4,8 % en France métropolitaine. La Champagne-Ardenne compte parmi les huit régions françaises où le nombre de défaillances progresse, régions pour la plupart situées au nord de la France. La hausse des défaillances dépasse même 5 % pour trois d'entre elles (Picardie, Haute-Normandie et Lorraine).

À l'inverse, les défaillances diminuent de plus de 10 % en Alsace, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne, régions qui ont connu de fortes hausses en 2009.

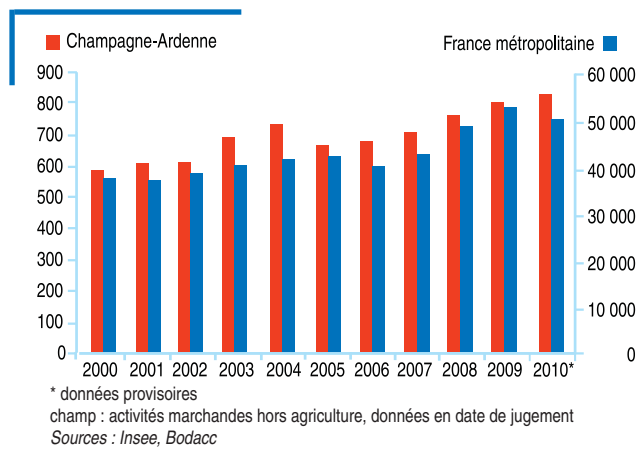
Au contraire de la tendance nationale, le nombre de défaillances d'entreprise augmente fortement dans l'industrie (+18 %). Le seuil des 100 dépôts de bilan d'entreprise industrielle est dépassé (105), seuil jamais atteint depuis 2004.

Hormis la finance, où le nombre de défaillances se stabilise à un haut niveau (plus élevé que sur longue période), toutes les autres activités de service connaissent une nouvelle augmentation des dépôts de bilan. En particulier, dans l'immobilier, le nombre de défaillances reste orienté à la hausse alors que la situation du secteur se redresse sensiblement au niveau national. Le soutien aux entreprises, secteur qui avait relativement bien résisté en Champagne-Ardenne au cours des deux années de crise, est aussi en difficulté avec une hausse des défaillances de 13 % en 2010.

Pour la quatrième année consécutive, le commerce de gros et de détail, qui pèse pour un quart dans l'ensemble des défaillances, connaît une hausse des dépôts de bilan, à un rythme encore plus soutenu que les années précédentes : + 10,3 %, contre 2,6 % un an auparavant. Avec cette nouvelle hausse, le secteur connaît son plus mauvais résultat depuis le début des années 2000 : en 2010, 214 entreprises de commerces ont défailli, elles étaient 160 au début des années 2000. Au contraire, dans les activités d'hébergement et de restauration, le nombre de défaillances diminue après s'être maintenu quatre années successives à un haut niveau : pour la première fois depuis 2006, le nombre de défaillances repasse en dessous du seuil des 100 entreprises.

La construction, après les fortes hausses de 2008 et 2009, connaît aussi une amélioration de sa situation avec une baisse des procédures de 15,0 %, le triple de la baisse nationale. Avec 175 défaillances en 2010, la situation du secteur apparaît néanmoins encore dégradée au regard des niveaux atteints avant les deux années de crise (maximum de 150 défaillances atteint en 2005 et 2007).

Évolution du nombre des défaillances d'entreprise \*



Nombre de défaillances par secteur d'activité

Unités : nombre et %	Champagne-Ardenne			France métropolitaine		
	2009	2010(1)	Évolution 2010/2009	2009	2010(1)	Évolution 2010/2009
Industrie	89	105	18,0	4 342	3 768	-13,2
Construction	206	175	-15,0	14 577	13 795	-5,4
Commerce, transports, hébergement et restauration	331	339	2,4	19 531	18 734	-4,1
dont Commerce ; réparation d'autos et de motos	194	214	10,3	11 884	11 341	-4,6
dont Transports et entreposage	31	26	-16,1	1 728	1 654	-4,3
dont Hébergement et restauration	106	99	-6,6	5 919	5 739	-3,0
Information et communication	14	21	50,0	1 373	1 307	-4,8
Activités financières	19	19	0,0	822	862	4,9
Activités immobilières	20	27	35,0	2 062	1 666	-19,2
Soutien aux entreprises	69	78	13,0	5 784	5 582	-3,5
Enseignement, santé, action sociale	12	15	25,0	1 067	1 187	11,2
Services aux ménages	41	47	14,6	2 676	2 828	5,7
<b>Ensemble</b>	<b>801</b>	<b>826</b>	<b>3,1</b>	<b>52 234</b>	<b>49 729</b>	<b>-4,8</b>

(1) : données provisoires  
Champ : activités marchandes hors agriculture, données en date de jugement  
Sources : Insee, Bodacc

# DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE

Par département, le nombre de défaillances d'entreprise augmente fortement dans les Ardennes (+15,3 %). La hausse est plus modérée dans la Marne (+4,4 %) et en Haute-Marne (+4,1 %). Le nombre de défaillances diminue dans l'Aube (-5,2 %), après avoir connu une forte augmentation en 2009. ■

Cyril Pluym

## Nombre de défaillances par département

Unités : nombre et %	2009	2010 <sup>(1)</sup>	Évolution 2010/2009
Ardennes	111	128	15,3
Aube	231	219	-5,2
Marne	362	378	4,4
Haute-Marne	97	101	4,1
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>801</b>	<b>826</b>	<b>3,1</b>

<sup>(1)</sup> données provisoires

Champ : activités marchandes hors agriculture, données en date de jugement

Sources : Insee, Bodacc



## >> Définitions

- **Typologie des défaillances d'entreprise :**

La défaillance d'entreprise ne doit pas être confondue avec la notion plus large de cessation d'activité.

La défaillance d'entreprise correspond dans les statistiques de l'Insee à l'ouverture d'une procédure de jugement de redressement judiciaire, dans un tribunal de commerce ou dans un tribunal de grande instance, à l'encontre d'une entreprise. Cette procédure intervient lorsque l'entreprise est en situation de cessation de paiements, c'est-à-dire lorsqu'elle ne peut plus faire face à ses dettes. Elle ne se traduit pas toujours par une liquidation.

La cessation d'une entreprise correspond à l'arrêt total de son activité. Les liquidations qui font suite à une défaillance d'entreprise ne représentent qu'une petite partie des cessations d'entreprises.

Les statistiques de défaillances d'entreprise couvrent l'ensemble des jugements prononçant, soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, soit directement la liquidation judiciaire. Elles ne tiennent pas compte de l'issue des procédures : redressement par continuation ou reprise, ou liquidation.

- **Deux dates pour les défaillances :**

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fait toujours l'objet d'une inscription au Bulletin des annonces civiles et commerciales (Bodacc). Pour un même événement on enregistre donc deux dates :

- la date de jugement, date à laquelle la procédure de redressement judiciaire a été effectivement ouverte dans le tribunal de commerce ou le tribunal de grande instance ;

- la date de publication, date à laquelle l'information légale a été publiée dans le Bodacc.